FRC 1. 4067 4067

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 10867

MOTION D'ORDRE

DE

BONNAIRE (du Cher).

Séance du 17 messidor an 7.

Représentans du Peuple,

Vous êtes effrayés des abus qu'on vous dénonce chaque jour ; je viens cependant ajouter à la liste de ceux qui vous ont déja été signalés.

Il existe une commission intermédiaire de comptabilité qu'on regarde assez généralement comme inutile, dont on provoque même la suppression, parce qu'on ne voit jusqu'à présent que ce qu'elle a coûté à la République, et point encore le bien qu'elle a produit.

Eh bien ! mes collègues, sachez qu'on a entravé ses opérations, paralysé ses efforts ! Vous allez voir que les déprédateurs de la France trouvoient le moyen de faire tourner au détriment de la République les établissemens qui sembloient devoir lui être le plus utiles.

Voici des faits dont la véracité est garantie :

1°. Le citoyen Wanlerberg avoit été reconnu créancier de la République d'une somme de 162,899 liv. 9 s. par le citoyen Mabile, commissaire ordonnateur, dans un compte arrêté le 9 fructidor an 5. La commission l'a au contraire établi débiteur d'une somme qui, avec les intérêts et l'amende encourue, d'après la loi du 21 ventose an 4, monte à 766,532 liv. 13 s. 11 d.

L'arrêté de la commission est du 7 germinal an 7 ; il a été envoyé à l'agent du trésor public ; une main invisible a arrêté les poursuites.

2°. Le citoyen Beaumarchais réclamoit pour achat de fusils une somme de 3,600,000 liv. en assignats qui, au 5 avril 1792, donnent en numéraire celle de 3,048,000 liv. Le 12 nivose an 7, la commission l'a au contraire établi débiteur envers la République de deux sommes qui forment ensemble celle de 560,800 liv., non compris les intérêts et le quart en sus pour amende. L'arrêté n'a pas eu d'exécution.

3°. Le citoyen Velez, comptable, payeur du service des fourages, a été établi par la commission débiteur d'une somme de 116,000 liv. numéraire ; l'arrêté a été envoyé à l'agent du trésor public, et à l'accusateur public près le tribunal criminel, pour crime de faux. Eh bien ! l'affaire n'a eu aucune suite, et l'arrêté a deux mois de date.

Ces faits en font pressentir d'autres dont on trouveroit facilement la trace dans les cartons de la commission.

C'est ainsi, mes collègues, que les voleurs publics

étendoient leurs mains rapaces jusques dans les administrations publiques pour amortir ou éteindre leur action bienfaisante : vous exigiez sans cesse des sacrifices du paisible cultivateur, du propriétaire obéré, et les sangsues du peuple trouvoient le moyen de se soustraire même à leurs obligations : le trésor national étoit épuisé, on demandoit de l'argent à grands cris ; on en cherchoit par-tout, excepté dans les coffres de ceux qui s'étoient engraissés de notre substance.

Ce scandale doit enfin cesser : je demande que les faits que je viens de dénoncer soient transmis au Directoire par un message, et il activera les poursuites contre les débiteurs. Je demande aussi que ces mêmes faits soient renvoyés à la commission de surveillance de la comptabilité : ce sera un moyen de lui faire découvrir d'autres abus aussi criants, et de rectifier ses idées sur la commission intermédiaire qu'on a peut-être trop calomniée, et qu'il seroit possible d'utiliser pour la République, en modifiant le mode de son organisation.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.